



# Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

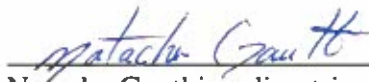
Le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 décembre 2021, à vingt heures (20h00), au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, statuera sur une demande de dérogation mineure pour la construction d'une clôture au 2966, rue Sainte-Anne, lot 4 408 283.

#### Nature et effet de la demande :

Autoriser une hauteur de 2,44 mètres pour une clôture en cour arrière au 2966, rue Sainte-Anne. La hauteur maximale autorisée est de 1,85 mètre en vertu de l'article 10.3.2.2 du Règlement de zonage numéro 314 actuellement en vigueur.

Toute personne ou organisme intéressés peuvent se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS  
DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

  
\_\_\_\_\_  
Natacha Gauthier, directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le dix-neuvième jour du mois de novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un.

  
\_\_\_\_\_  
Natacha Gauthier, directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe